

COMMUNE DE CORNILLON-SUR-L'OULE

DEL-5B-26052025

Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai à 18H
le Conseil Municipal légalement convoqué s'est
réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de : M Denis CONIL Maire

Envoyé en préfecture le 22/09/2025
Reçu en préfecture le 22/09/2025
Publié le
ID : 026-212601058-20250526-DEL_5B_26052025-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
BERTRAND Paulette	X				Date de convocation : 19/05/2025
CONIL Denis	X				
FORSANS Jean-Louis	X				Secrétaire de séance : JL FORSANS
LEJEUNE Jacqueline	X				
MORIN Joséphine	X				
RIDEL Sandrine	X				
ROCHAS Yannis	X				

Objet : Mise à jour de la liste des Collectivités adhérentes au Syndicat Départemental de la TéléVision de la Drôme

Le Maire fait part à l'assemblée que le syndicat Départemental de TéléVision de la Drôme a pris acte des modifications intervenues sur la liste des collectivités adhérentes, lors de sa séance du 18 mars 2021.

du fait de la nouvelle adhésion la commune suivante en a fait la demande : Commune nouvelle de **SAILLANS**, Monsieur Georges DUQUESNE 1 place Maurice Faure 26340 SAILLANS
georges.duquesne@mairiedesailans26.fr

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Collectivités (Communes ou Groupements) adhérant au SDTV de se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications statutaires, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil à délibérer et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SDTV 26.

Le conseil municipal,

- Prend acte des changements intervenus dans la composition de la liste des collectivités adhérentes.

Fait à Cornillon-sur-l'Oule
Les jours mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Jean-Louis FORSANS

Le Maire
Denis CONIL



Résultat du vote
Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0